76

Mission Permanente de la
République de Côte d'Ivoire
à Genève

République de Côte d'Ivoire

Union-Discipline-Travail

23ème SESSION

GROUPE DE TRAVAIL SUR L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL

EPU

Présentation du Rapport du Rwanda à l'Examen Périodique Universel (EPU)

04 novembre 2015

DECLARATION
DE LA DELEGATION IVOIRIENNE

Orateur : NOGOZENE BAKAYOKO

Monsieur le Président,

Ma délégation accueille chaleureusement la délégation rwandaise à cette session de l'Examen Périodique Universel et la félicite pour la présentation détaillée de son rapport.

La Côte d'Ivoire salut la pertinence de ce rapport et relève avec intérêt la volonté du Gouvernement rwandais de renforcer la promotion et la protection des Droits de l'Homme sur son territoire, volonté marquée notamment par :

- la création d'une Commission nationale indépendante des Droits de l'Homme conforme aux principes de Paris ;
- les réformes relatives au droit à l'information, à la liberté d'expression et d'association apportées à la législation nationale ;
- la révision de la loi relative à l'idéologie du génocide et d'autres lois nationales relatives à l'accès à la justice.

En plus de la reforme du cadre légal et institutionnel, pour le rendre conforme à ses engagements internationaux, le Rwanda, soucieux de donner suite aux recommandations reçues du premier cycle, s'est inscrit dans une procédure de souscription à plusieurs instruments internationaux relatifs aux droits humains, notamment la ratification du protocole facultatif à la Convention contre la Torture, en 2015.

Monsieur le Président,

Au regard de la complexité de la problématique des droits humains, beaucoup reste à faire comme le laisse entrevoir le second rapport national du Rwanda.

La Côte d'Ivoire voudrait donc exhorter le gouvernement Rwandais à poursuivre ses efforts en faveur de la promotion et de la protection de tous les droits humains dans le pays notamment les droits des personnes vulnérables. Elle lui recommande de ce fait de:

- procéder à l'adoption du plan d'action national pour les droits de l'homme ;
- ratifier les instruments internationaux auxquels le pays n'est pas encore parti.

La Côte d'Ivoire exhorte enfin le Gouvernement Rwandais à solliciter de la communauté internationale l'appui nécessaire à la mise en œuvre des recommandations endossées et lui souhaite plein succès dans cet examen.

Je vous remercie.